

**PLAN DE PREVENTION
 DU RISQUE NATUREL
 INONDATIONS**

PRESCRIPTION A.P. du 06 juin 1985
 ENQUETE PUBLIQUE du 09 mai au 08 juin 1990
 APPROBATION A.P. du 11 avril 1991

MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
 ENQUETE PUBLIQUE du 31 janvier au 25 février 2005
 APPROBATION A.P. du 28 juin 2005



LEGENDE

- R** ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
 ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
 → INCONSTRUCTIBLE
- Oa** ZONE A RISQUE CONCERNANT DES SECTEURS
 DE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES
 → PRESCRIPTIONS AUX ACTIVITES
 AUTORISEES
- O** ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
 → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
 RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- O1** ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
 Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre
 → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
 RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- O2** ZONE ORANGE NON URBANISEE TOUCHEE PAR LES CRUES
 Hauteurs d'eau inférieure à 1 mètre
 → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
 RESERVE DE PRESCRIPTIONS SI :
 - opérations groupées
 - mesures compensatoires

 209.20 Cote de crue centennale, crue de référence

 Limite de zone

 Limite de secteur de hauteur d'eau